

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 5

Votants : 19

PRESENTS

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mme GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - SENTENAC Danielle.

ABSENTS EXCUSES

Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.

M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à M. FAUR Philippe.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

Mme SHOCRON Françoise ayant donné procuration à M. BOST Romain.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Anny MENDONÇA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 JUIN 2016

M. le Maire demande si des élus souhaitent faire une observation sur le compte rendu de la réunion de juin 2016.

Mme CAPOUL demande que le décompte des voix, ayant participé au vote, soit noté de manière précise au point 2016-69, le détail des noms n'étant pas inscrit.

M. DARAN précise au sujet des arbres à abattre éventuellement en bord de Louge qu'il appartient au syndicat de le faire. Eventuellement, l'évacuation du bois coupé peut être effectuée par les services techniques.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu ainsi modifié.

**Le compte rendu de la réunion du 7 juin 2016 est approuvé par 18 voix pour
1 Abstention : M. Faur (absent au conseil du 7/06/2016)**

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

* 2016-79 : AVENANT AU MARCHE RELATIF AU PLAN DE CIRCULATION

La demande est approuvée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire donne des informations sur les suites données aux dossiers approuvés lors du conseil municipal du 7 juin 2016.

En ce qui concerne le premier dossier, celui de la fusion des communautés de communes, la délibération a été transmise en sous-préfecture et les premières réunions pour la mise en place de la nouvelle intercommunalité ont débuté. Le contrat de territoire a été officiellement signé le lundi 13

juin 2016, à Carbonne par le président Méric et les communes du Pays du Sud Toulousain. Les autres délibérations, à caractère plus administratif, n'emportaient pas de suites particulières.

2016- 69 : CHOIX DU FOURNISSEUR DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire fait part à l'assemblée de la fin du marché actuel de fourniture de denrées alimentaires à la cantine scolaire, au 31/08/2016.

Un appel d'offres a donc été lancé fin mai. Le marché comprenait 6 lots et 15 entreprises ont répondu, certaines pour plusieurs lots.

M. le Maire précise qu'une analyse des offres a été effectuée par un groupe de travail dédié, en liaison avec le service cantine, puis une réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue pour attribuer les lots suivants :

Lot 1 : Epicerie

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
1-Epicerie	EPISAVEURS	2	4	12	18	1	Fournisseur en cours prestation satisfaisante.
	TRANSGOURMET	1	2	10	13	2	une qualité moindre des produits

Lot 2 : Surgelés

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
2-Surgelés	DAVIGEL	1	0.5	12	13.5	2	qualité moindre des produits et substitution de produits
	KRILL	1	2	10	13	3	offre moins intéressante
	TRANSGOURMET	1	1	9	11	5	qualité moindre des produits et substitution de produits
	POMONA PASSION FROID	2	4	10	16	1	fournisseur en cours - prestations satisfaisantes
	BRAKE	1	1	10	12	4	qualité moindre des produits et prix plus élevés

Lot 3 : Biscuiterie

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
3-Biscuiterie	BDG +	0	2	7	9	5	pas de garantie dans les livraisons
	DISCO FRA	2	3	9	14	2	prix plutôt élevés
	EPISAVEURS	2	4	12	18	1	Fournisseur en cours prestation satisfaisante.
	TRANSGOURMET	1	1	11	13	4	qualité moindre des produits et substitution de produits
	SAS LA TRIADE	0	2	12	14	2	pas de garantie dans les livraisons

Lot 4 : Fruits et légumes

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
4-Fruits et Légumes	PM DISTRIBUTION	2	3	13	18	1	Proposition plus intéressante en termes de prix et de logistique
	DESPUJOLS	2	3	12	17	2	Fournisseur en cours prestation satisfaisante.
	SOCIETE SUD PRIMEURS	0	3	12	15	3	pas de garantie dans les livraisons

Lot 5 : Boucherie-charcuterie

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
5-Boucherie charcuterie	KRILL	1	1	12	14	4	pas de garantie dans les livraisons ou la qualité des produits
	ARCADIE SUD OUEST	1	2	12	15	3	proposition intéressante
	BRAKE	1	2	13	16	2	proposition intéressante
	VIANDES DU SUD TOULOUSAIN	2	4	11	17	1	Fournisseur en cours prestation très satisfaisante.

Lot 6 : Produits frais

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
6-Produits Frais	TRANSGOURMET	1	3	10	14	2	proposition satisfaisante
	POMONA PASSION FROID	2	4	13	19	1	prix, produits et logistique très performants
	BRAKE	1	1	10	12	4	proposition satisfaisante
	DISTRISUD	1	2	10	13	3	proposition satisfaisante

M. le Maire indique que seul le lot fruits et légumes voit le fournisseur changer. La commission a préféré l'offre de PM DISTRIBUTION à celle de la SARL DESPUJOLS.

M. le Maire propose donc de retenir les fournisseurs proposés par la commission d'appel d'offres pour les lots suivants :

Lot 1 : Epicerie : EPISAVEURS

Lot 2 : Surgelés : POMONA PASSION FROID

Lot 3 : Biscuiterie : EPISAVEURS

Lot 4 : Fruits et légumes : PM DISTRIBUTION

Lot 5 : Boucherie-charcuterie : VIANDES DU SUD TOULOUSAIN

Lot 6 : Produits frais : POMONA PASSION FROID

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016- 70: SOUSCRIPTION DE PRETS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire annonce que lors d'un conseil précédent, la banque Caisse d'Epargne avait été retenue pour un prêt relais et un prêt taux fixe afin de financer les projets pour lesquels les subventions avaient été notifiées (grande salle du Picon, city-stade). A ce moment-là, en raison de l'incertitude sur le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire, il avait été décidé de surseoir à statuer.

Désormais, le sous-préfet ayant notifié mi-juin 2016, une subvention couvrant 45 % des travaux, il s'agit de souscrire un prêt relais et un prêt taux fixe pour faire face aux factures à venir des travaux à l'école.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'offre de la Caisse d'Epargne d'un montant de 194 000 €, pour une durée de 2 ans à un taux de 1.20 % pour le prêt relais, et d'un montant de 164 000 € pour une durée de 15 ans à un taux de 1.33 %, pour le prêt long terme.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-71: VENTE D'UNE PARTIE DU JARDIN DU PRESBYTERE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité souhaite vendre le presbytère qui n'est plus occupé depuis plusieurs années et nécessite une réhabilitation.

Dans le cadre de ce projet de vente, il est apparu nécessaire de régler la question de la jouissance du jardin dont une partie a été privatisée, de manière abusive, par un ancien propriétaire de la maison mitoyenne.

L'idée serait de vendre à Mme Le Morvan l'actuelle voisine, une petite partie du jardin, pour qu'elle ait une sortie sur l'extérieur et que le presbytère conserve au profit de ses futurs occupants la possibilité d'un espace au grand air, bien délimité.

M. le Maire précise que la première étape est d'obtenir du conseil municipal un accord de principe sur la vente de cette partie de jardin avant d'en étudier, de manière plus exacte, les dimensions et le prix.

Un débat s'engage dans l'assemblée sur la nécessité et les modalités de cette cession éventuelle. Il apparaît nécessaire de traiter cette affaire de manière objective afin d'éviter d'en faire un précédent rendant difficile des négociations ultérieures pour des affaires similaires.

M. le Maire indique que Mme le Morvan est prête à offrir 10 € du m².

L'assemblée juge cette proposition inférieure au prix du marché actuel pour des terrains dans le bourg et propose qu'une contre-offre soit faite sur une base plus objective tenant compte du caractère constructible de cette parcelle.

M. le Maire demande donc au conseil municipal son accord sur le principe de la vente de ce terrain et l'autoriser

- à faire borner la parcelle cédée par un géomètre.
- à faire une contre-proposition de prix à Mme Le Morvan.
- à signer tout document afférant à cette cession.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS : MM. BOCHEREAU ET DARAN

2016-72: ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET D'UN BATIMENT APPARTENANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet d'acquérir la parcelle AB 312, d'une superficie de 227 m² et le bâtiment à usage de garage qu'elle supporte, propriété du Département depuis 2003 et annexe à l'ancien collège, donnant rue Maubec.

Depuis l'ouverture du nouveau collège, ce bien ne présente plus d'utilité directe pour le Conseil départemental et ce dernier serait disposé à le céder.

Ce bien appartenant au collège pourrait être utile à la commune.

M. le Maire consulte l'assemblée sur le principe de l'acquisition par la commune de ce bien.

Il indique que le prix demandé par le Conseil départemental est de 31 000 euros, sur la base d'une estimation de France Domaine. Une agence immobilière privée a évalué ce bien à 10 000 euros.

M. le Maire note que le toit est en mauvaise état et qu'il est possible qu'il soit amianté.

De plus, une issue de secours du vieux collège débouche dans ce bout de jardin. Ainsi compte tenu de l'état réel du bien, il propose une offre à 15 000 euros pour la parcelle AB 312.

Il demande donc l'autorisation du conseil municipal d'entreprendre les démarches d'achat de cette parcelle auprès du Conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-73 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLT SUITE A LA LOI NOTRE ET AVANT LA FUSION AVEC DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire annonce qu'une modification des statuts de la communauté de communes de la Louge et du Touch est rendue nécessaire en plusieurs articles afin de se conformer à la loi NOTRE.

Cette modification des statuts concerne la compétence aménagement hydraulique qui est supprimée, celle des maisons de services au public qui est créée et la compétence ramassage scolaire qui relève désormais du département et doit donner lieu à une habilitation statutaire.

Les statuts de la CCLT ainsi modifiés seront en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle entrera en vigueur la nouvelle intercommunalité issue de la fusion des communautés de communes de la Louge et du Touch, du canton de Cazères et du Savès.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification de statuts de la CCLT.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-74 : IMPLANTATION DE POTEAUX INCENDIE A PROXIMITE DE LA STATION SERVICE DU CARREFOUR CONTACT

M. Garcia, le gérant du Carrefour Contact, a rencontré récemment M. le Maire afin de lui faire part d'un problème de sécurité. En effet, un audit de la station-service a conclu à la nécessité pour la municipalité, de renforcer la défense incendie à proximité immédiate de cette dernière. Il conviendrait d'implanter deux poteaux incendie supplémentaires dans un rayon de moins de 100 mètres de la station.

Les poteaux incendie actuellement installés se trouvent à une distance supérieure à 150 m, par la route, de la station et sont donc trop éloignés.

M. BOCHEREAU s'étonne de cette demande car la réglementation actuelle ne l'impose pas. Il conseille à M. le Maire de prendre conseil auprès du SDIS pour plus de précisions.

M. le Maire propose de reporter ce dossier en raison de l'incertitude pesant sur l'obligation d'implanter ces poteaux.

DOSSIER REPORTE

2016-75 : VOTE DES DROITS DE PLACE - FETE 2016

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur les tarifs de droits de place, pour la fête locale 2016, et qui sont les suivants :

Grandes autos-tamponneuses + boutiques avec des pinces	160,00 €
Petites autos-tamponneuses + boutiques - tirettes	100,00 €
Manège enfantin	80,00 €
Pêche aux canards	40,00 €
Boutique de tir	40,00 €
Machine à sous casino	50,00 €
Boutique de churros + Structure Gonflable	40,00 €
Boutique de sandwich (électricité en plus du tarif)	30,00 €

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-76 : DEMANDE DE PROROGATION DE LA DISSOLUTION DU SITPA

M. le Maire informe l'assemblée du risque pour le Syndicat intercommunal de transport des personnes âgées (SITPA) d'être dissous au 31/12/2016 en raison de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale de Haute-Garonne, suite à l'adoption de la loi NOTRE.

Afin de donner aux communes membres du syndicat, un délai raisonnable pour trouver des solutions de remplacement, suite à l'arrêt des services du SITPA, ce dernier a officiellement demandé au préfet la prorogation de sa dissolution.

M. le Maire propose à la commune de soutenir cette demande adressée au préfet et de demander la prorogation de la dissolution du SITPA.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-77 : SDEHG : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES ECOLES, PLACE ET PIETONNIER DU PICON

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle s'était prononcée en faveur de la rénovation de l'éclairage public autour du jardin du Picon. L'avant-projet du SDHEG vient de nous être transmis et prévoit le remplacement des vieux appareils, au nombre de neuf au total, par de nouveaux équipés de projecteurs leds. L'allumage et l'extinction de ces luminaires seront programmables. Par ailleurs, un lampadaire sera ajouté, en bordure de jardin, en face du garage du presbytère.

Le montant total de l'avant-projet est de 27 500 € et la part communale est de 7 169 €.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver cet avant-projet d'un montant total de 27 500 €, d'accepter de prendre en charge la part communale d'un montant de 7 169 € et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-78 : FOIRE 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

M. le Maire rappelle que la mairie a repris l'organisation de la foire du Fousseret cette année et précise que le programme et le budget de cette 32^{ème} Foire agricole, artisanale et commerciale sont finalisés et qu'une demande de subvention d'un montant de 2 000 € au Conseil départemental apparaît nécessaire. Une subvention était attribuée lors des éditions précédentes par le Département.

Il sollicite l'autorisation de l'assemblée pour demander au Conseil départemental une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de la 32^{ème} Foire agricole, artisanale et commerciale du Fousseret.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-79 : AVENANT AU MARCHE RELATIF A LA REVISION DU PLAN DE CIRCULATION

M. le Maire indique qu'un avenant au marché initial de révision du plan de circulation a été rendu nécessaire pour finaliser les travaux réalisés par la société MOZERR SIGNAL dans le cadre du programme Amendes de police. Cet avenant correspond à la sécurisation de la piste cyclable menant au collège par l'implantation de potelets.

D'un montant de 4 196.39 €, cet avenant porte le total du marché de 18 628.80 € à 22 825.19 €. Cette somme finale demeure inférieure au montant initial du marché.

M. le Maire précise que la subvention du Conseil départemental a été calculée sur la base de cette estimation de départ.

M. le Maire conclut son propos en notant que le village est désormais doté de panneaux neufs, d'un sens de circulation fluide et de places de stationnement bien dessinées.

Il propose donc que cet avenant 4 196.39 € au marché attribué à la société MOZERR SIGNAL soit approuvé par le conseil municipal.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Centre de loisirs : M. le Maire annonce au conseil municipal que les activités du centre de loisirs se tiendront dans les locaux de la maternelle en raison des travaux de rénovation énergétique à l'école

élémentaire et au Clae, en cet été 2016. Cette décision a été prise afin de garantir le maximum de sécurité aux enfants et de faciliter la gestion des travaux eux-mêmes.

A compter du 1^{er} septembre 2016, les activités scolaires et péri scolaires reprendront dans leurs locaux habituels.

Service technique : M. le Maire fait part à l'assemblée de l'entrée en fonctions, fin juin 2016, de deux personnels de remplacement fournis par le Centre de Gestion. Il s'agit de M. Bruno VOISET et de Gino CRACCO, tous deux fonctionnaires territoriaux.

Future intercommunalité : M. le Maire donne des informations sur les premières réunions du comité de fusion intercommunale.

Maisons de services au public : M. le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le vendredi 1^{er} juillet 2016, en sous-préfecture, avec M. Gérard CAPBLANQUET, et destinée à évoquer la mise en place, sur le territoire intercommunal, d'une maison de services au public. L'intercommunalité s'y est prononcée en faveur d'une implantation au Fousseret. M. le Maire donnera, dans les mois à venir, les suites de ce dossier qui devient désormais intercommunal.

Jardin du Picon : Mme Amiel annonce que les quatre tables de pique-nique ont été reçues et devraient être, tout prochainement, installées dans le jardin du Picon. Tout un chacun pourra profiter pleinement du lieu, dès cet été, notamment dans le cadre des diverses manifestations festives prévues.

Travaux d'urbanisation : M. le Maire indique avoir reçu M. Éric FRAYSSINES, du cabinet Axe Ingénierie, qui assiste la commune dans la mise en œuvre des travaux d'urbanisation. Il s'agissait de préparer la réalisation des travaux sans part chaussée de Benque, correspondant à l'implantation d'un abribus sur la route de saint Elix, la RD8, juste après la chapelle, et pour lesquels un financement vient d'être obtenu du Conseil départemental.

Par ailleurs, le programme Amendes de police a aussi été évoqué. Il comprendra la fin des travaux de signalisation horizontale et verticale du centre-bourg ainsi que la mise en place des panneaux pour les voies du territoire communal récemment dénommées.

Urbanisme : M. le Maire annonce que le cabinet 2AU a livré, le jeudi 23 juin, en mairie, une première restitution de son étude sur l'orientation d'aménagement et de programmation pour le futur lotissement du secteur des Clottes.

31 notes d'été : Mme Amiel a l'honneur d'annoncer l'accueil au Fousseret, d'un concert dans le cadre du festival 31 notes d'été du Conseil départemental, le 20 août 2016, en soirée, place de la Halle.

Par ailleurs, le marché nocturne « Art et terroir » de la CCLT se tiendra cette année dans la commune du Pouy de Touges, le jeudi 21 juillet 2016, en soirée.

École élémentaire : M. le Maire annonce avoir reçu de M. Patrick FRYDMAN, l'architecte en charge du projet de rénovation de l'école élémentaire, le dossier d'avant-projet de la phase 2 des travaux.

Il s'agit de mettre l'école élémentaire aux normes en matière d'accessibilité, d'hygiène, de réaliser des extensions en façade nord pour la nouvelle chaudière bois, les locaux chambre froide et poubelles et un nouveau bureau pour le Clae. Les travaux sont prévus pour l'été 2017 mais pourraient être reportés à l'été 2018, en fonction de l'obtention des financements.

Rugby : M. le Maire annonce, en raison d'une défaillance technique, avoir racheté un défibrillateur de la même marque que le précédent pour le club de rugby. Cette acquisition est assortie d'un contrat de maintenance.

QUESTIONS DIVERSES

Assainissement : M. BOCHEREAU souhaite avoir confirmation de la prise en compte de l'extension de l'assainissement collectif pour le nouveau bâtiment de la CCLT, construit sous la déchetterie. M. le Maire lui répond que le SMEA a effectivement prévu cette extension dans le cadre de l'aménagement global de ce secteur des Clottes.

Entretien des fossés : M. DARAN indique à l'assemblée qu'il a été sollicité pour le curage de fossés, comme cela arrive malheureusement parfois à cette époque de l'année.

La séance est levée à 22 heures 30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME DROCOURT
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE PROC A M. FAUR
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC A MME AMIEL
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. BOST
MME SENTENAC DANIELLE	